



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DÉLIBÉRATION
N° 2023-03-DEL-186

OBJET :
FINANCES –
APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION
VILLE 2022

RAPPORTEUR :
M. LE MAIRE

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS / :
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 29 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 mars 2023.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES,
Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST,
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON,
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KERIGNARD,
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENT(S) :

...



OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION VILLE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L. 1612-12.

VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 23 mars 2023,

CONSIDÉRANT qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Comptable public établit un compte de gestion par budget voté.

CONSIDÉRANT que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif et qu'il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

CONSIDÉRANT que le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi sa stricte concordance avec le compte administratif.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur en ses explications et en avoir délibéré **à la majorité** (**contre** : Sophie KERIGNARD, Anne LAPORTE, Elisabeth RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Line WENZEL, Hassan AHSSAKOU, Souad BENDJEDDOU, Yvon ROSCONVAL, Ahcène MEBARKI – **abstention** : Bérengère VOILLOT, Amandine BENOIST, Marc FONTAINE, Florent BEQUIGNON, Paméla BUQUET-MAIRE, Valérie LENORMAND).

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : D'APPROUVER le compte de gestion de la ville pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

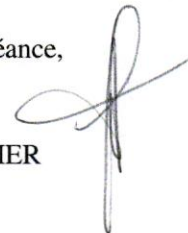
Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture, 078-217806249-20230329-2023-03-DEL-186-DE de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles, 078-217806249-20230329-2023-03-DEL-186-DE de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles, 078-217806249-20230329-2023-03-DEL-186-DE

78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>